



28 novembre 2022

## Motion

### Utilisation du langage simplifié dans les messages du Conseil de ville au Corps électoral

Le langage simplifié, appelé également FALC (Français facile à lire et à comprendre) est un langage qui facilite la compréhension des personnes qui ont de la peine à lire. Pour ces dernières en particulier, plus un texte est compliqué, moins il est compris. Cette catégorie de personnes - selon l'OFS 2003, 800'000 personnes seraient concernées en Suisse - comprend notamment les personnes en situation de handicap mental, celles qui ont de la peine à apprendre, les personnes âgées, les personnes de langue étrangère scolarisées, les personnes avec des troubles dis..., etc.

Le langage simplifié utilise certaines règles, par exemple :

- Des nombres en chiffres et non en lettres : 5 au lieu de cinq
- Des phrases courtes, des mots simples
- Pas de mots en langue étrangère
- Ecrire en gros caractères et avec des polices simples, éviter l'italique
- Ne pas justifier les textes à droite pour que les espaces entre les lettres des mots et entre les mots soient toujours identiques
- Hiérarchiser et énumérer les informations avec des tirets-numéros-lettres
- Utiliser des images
- Etc.

On trouve notamment sur le site <https://www.langage-simplifie.ch> une présentation brève et sur [https://www.info-handicap.ch/images/stories/pdf/Guide\\_ReglesFacileAire.pdf](https://www.info-handicap.ch/images/stories/pdf/Guide_ReglesFacileAire.pdf) un guide PDF contenant des recommandations pour l'application du FALC. Pour exemples, la commune de Bourg-en-Lavaux, dans le canton de Vaud, a été la première à franchir le pas en traduisant son site internet en FALC. A Fribourg, c'est le canton qui a accepté un postulat en vue d'améliorer sa communication envers la population.

Les messages du Conseil de Ville au Corps électoral delémontain comportent désormais systématiquement une première partie intitulée « L'essentiel en bref », permettant de prendre connaissance rapidement des principaux enjeux soumis à votation, cela s'inscrivant dans le devoir de communiquer à la population.

La présente motion propose de poser un pas plus loin en demandant, en introduction des Messages du Conseil de Ville au Corps électoral, de présenter les enjeux soumis à ce dernier dans un chapitre dédié rédigé en FALC.

**Par cette motion, il est demandé que les Messages du Conseil de Ville au Corps électoral soient systématiquement précédés d'un chapitre rédigé en FALC, remplaçant ou complétant le chapitre « L'essentiel en bref », ce qui permettra à chaque citoyen.ne delémontain.e de comprendre les enjeux mis en votation et d'exercer son droit de vote en toute connaissance de cause.**

Pour l'Alternative de Gauche,  
Céline Robert X Charrue Lindér